Rapport du Conseil communal au Conseil général
concernant
la planification financière et des tâches 2020-2022

Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs,

La planification financière et des tâches (PFT) est une prévision de l'évolution de la santé financière de la commune sur les 3 années suivantes de celle du budget présenté (2020-2022).

Le Conseil communal vous présente ici une PFT basée sur les éléments connus lors de la rédaction de ce document, soit :

- PFT de l'Etat
- PFT du syndicat de la Châtellenie de Thielle
- prévision des investissements communaux

Les précédentes années, la PFT faisait évoluer les critères du nombre d'enfants (EOREN) et de contribuables (impôts) en se basant sur une évolution potentielle de la population induite par les nouvelles habitations construites sur notre territoire. Or, il s'est avéré que les prévisions d'évolution de la population ne se sont jamais réalisées, allant même parfois dans un sens opposé. Il a été donc décidé cette année de ne pas tenir compte de l'évolution de population dans la PFT.

Il a été pris en compte une évolution linéaire des charges de personnel (N30), des biens, services et charges d'exploitation (N31), qui impacte légèrement la plupart des comptes du budget. Le canton nous a fourni une PFT qui a permis de faire évoluer les comptes suivants :

Postes	Prévision 2020 vs 2019	Prévision 2021 vs 2019	Prévision 2022 vs 2019
Revenus fiscaux (N40)	+0.60 %	+1.16 %	+1.48 %
Aide sociale (N36)	+38'000 francs	+118'000 francs	+168'000 francs
Transports (62200)	-10'000 francs	-16'000 francs	-21'000 francs
Péréquation financière	0 franc	0 franc	0 franc

Il est vrai qu'une réforme de la fiscalité et de la péréquation intercommunale des charges est en cours et sera votée par le Grand Conseil en 2019. Cependant, ces éléments ne sont pas encore définitifs et connus à ce jour, et nous renonçons à les inclure dans notre PFT. C'est pourquoi, l'évolution prise en compte se base sur les lois actuelles dans ces domaines.

Une autre loi est également en cours de révision, à savoir la loi sur les routes et voies publiques (LRVP), et qui pourrait déboucher sur une attribution annuelle aux communes de 5% du montant des taxes automobiles cantonales (environ +36'000 francs/an pour La Tène). Cependant, ce revenu n'est pas pris en compte car il n'est pas officiel à ce jour et, en contrepartie, des charges d'entretien supplémentaires des routes nous incomberont.

Concernant les différents syndicats dont la commune fait partie, seul celui de la Châtellenie de Thielle a fourni des prévisions sur les 3 années à venir. Les syndicats de l'EOREN et des sapeurs-pompiers (Maison de la sécurité) ainsi que l'association du Skatepark n'ont quant à eux pas respecté cet engagement légal.

Postes	Prévision 2020 vs 2019	Prévision 2021 vs 2019	Prévision 2022 vs 2019
Eaux usées (72000)	-83'000 francs	-225'000 francs	-225'000 francs

Les investissements prévus par la commune (pôle de développement économique (PDE), plan d'aménagement local (PAL), divers entretiens des routes, sécurisation de la circulation et rénovation des patrimoines administratif et financier) impacteront notre compte de fonctionnement lors des années à venir. L'hypothèse appliquée pour la gestion de la dette est de reconduire les 2 emprunts arrivant à échéance en 2020 (7 millions de francs) et en 2021 (4.3 millions de francs) en tablant sur une baisse des taux d'intérêt (à 1%), par rapport à ceux des prêts actuels (entre 1.15% et 2.69%).

La fin de certains amortissements pour des investissements effectués il y a quelques années permet de diminuer légèrement cette part de budget.

Avec la loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEL) entrée en vigueur le 1er janvier 2018, une adaptation progressive de l'ancienne redevance à la nouvelle a lieu sur 3 ans. Une diminution pérenne de recettes dans le compte de fonctionnement dès 2020 est donc intégrée dans cette PFT.

Postes	Prévision 2020 vs 2019	Prévision 2021 vs 2019	Prévision 2022 vs 2019
Amortissements (N33)	-14'700 francs	-21'600 francs	-47'800 francs
LAEL (87120)	+120'000 francs	+120'000 francs	+120'000 francs

Historique des budgets et comptes depuis 2010 et prévision pour 2020-2022

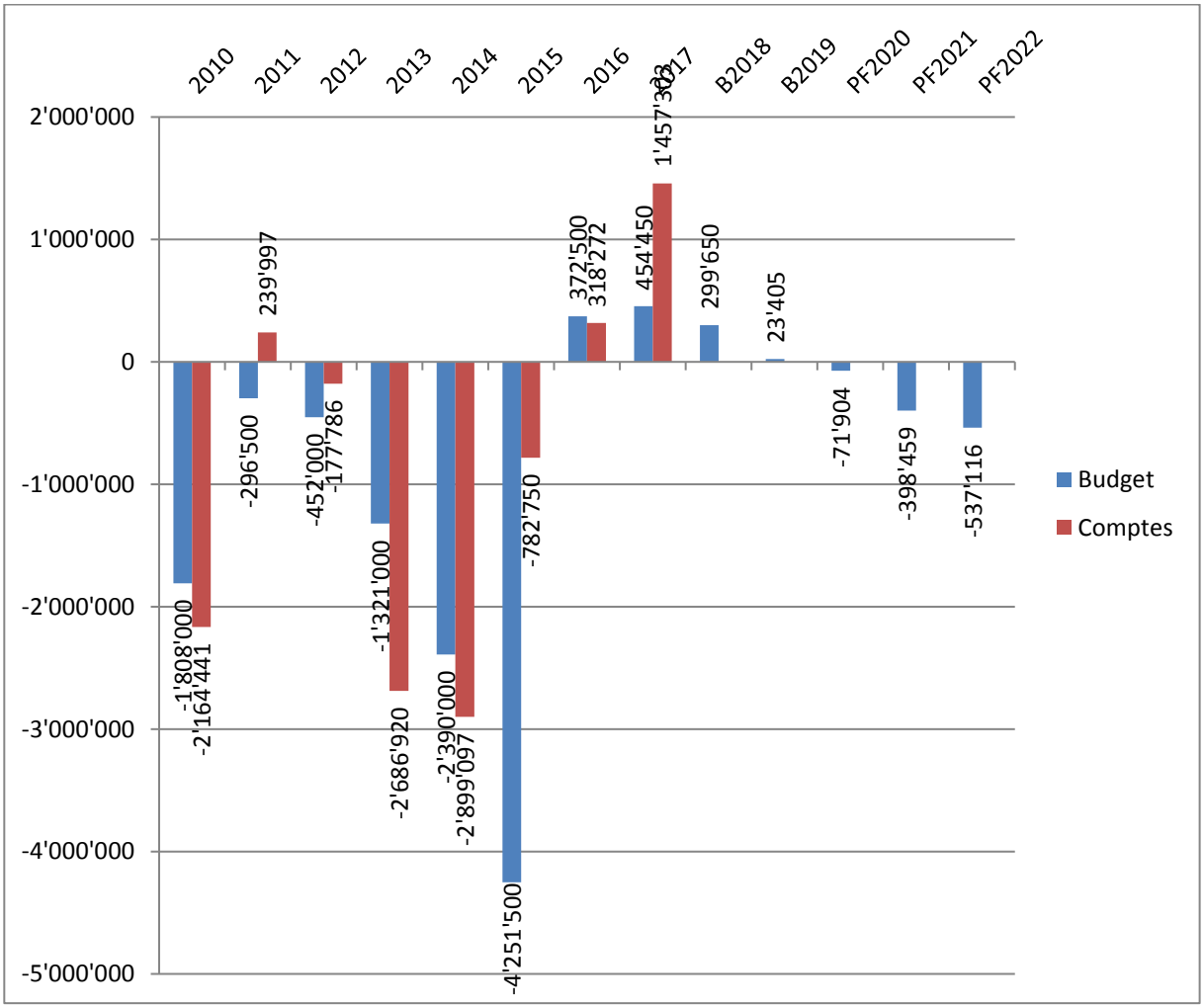

Les résultats positifs des dernières années et les ventes d'éléments du patrimoine financier ont bénéficié à notre fortune communale, mais la vision 2020-2022 risque à nouveau de la péjorer avant qu'elle ne puisse atteindre un niveau convenable.

Evolution de la fortune communale depuis 2010 et prévision pour 2020-2022

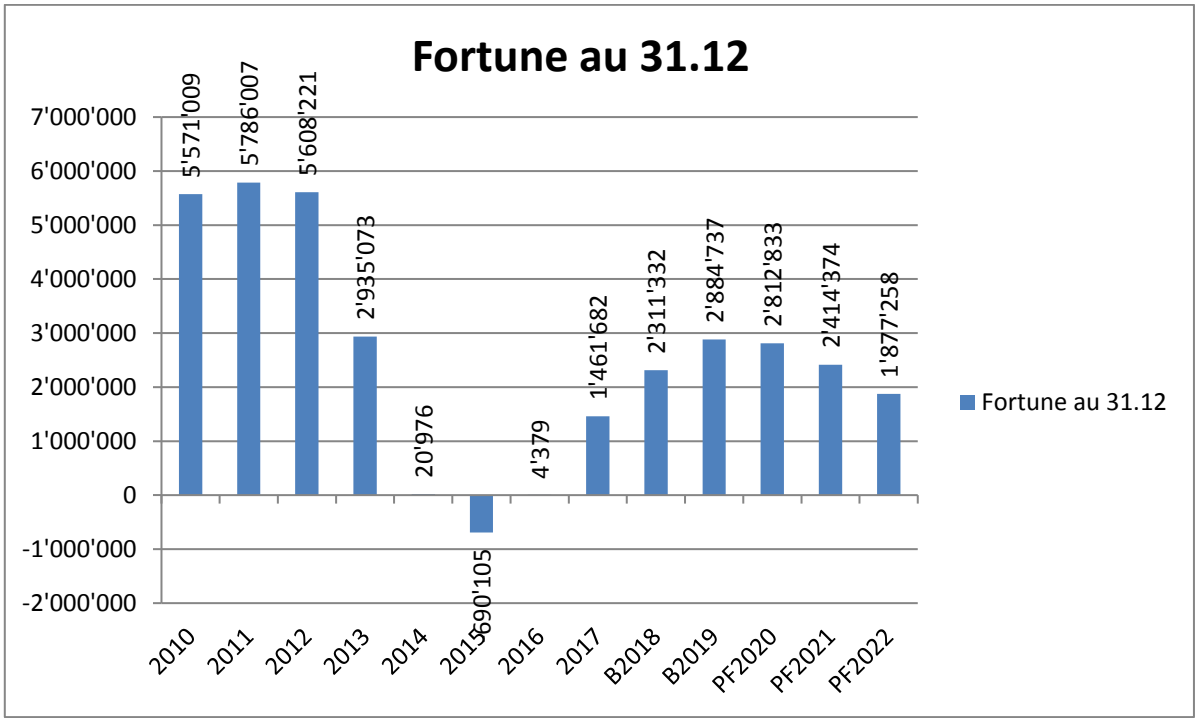

L'évolution de la fortune tient compte des résultats prévus des années et aussi de la vente de la dernière bande de terrain de Derrière-le-Château qui sera signée en 2019. Il sied également de relever que le retraitement du patrimoine financier, qui sera abouti pour le bouclement des comptes 2018, impactera le niveau de la fortune communale.

Les déficits prévus pour les années 2020 à 2022 seront peut-être compensés par les changements de lois prévus en 2019, bien que nul ne soit capable d'en prédire l'ampleur aujourd'hui. Il faut donc rester prudent. Les déficits ne pourront pas non plus être stoppés en coupant encore dans des dépenses d'entretien qui sont déjà très basses ou en procédant à des coupes budgétaires linéaires. L'exercice est déjà fait chaque année et nous sommes arrivés à un compromis coût/prestation. C'est pour cela que le Conseil communal envisage quelques réformes à mener en 2019, en fonction des décisions finales du Grand Conseil pour que les effets puissent être ressentis le plus rapidement possible, dès 2020 dans l'idéal. Les pistes actuelles sont :

Actions	**Impacts possibles**
Augmenter l'impôt foncier à 1.6‰	28'000 francs
Augmenter les taxes et émoluments (10%)	20'000 francs
Réduire la prise en charge par l'impôt de la gestion des déchets à 20%	42'000 francs
Installer des espaces publicitaires dans les points d'intérêts publics	20'000 francs
Augmentation du tarif des parkings (10%)	15'000 francs

Le Conseil communal ne souhaite pas baisser les prestations offertes à la population, ni revenir en arrière sur les synergies intercommunales qui sont, selon lui, indispensables pour l'avenir des communes et des régions. Par conséquent, plusieurs pistes n'ont pas été retenues telles que :

- diminuer les subventions aux sociétés locales
- sortir de syndicats tel celui du Théâtre du Passage
- supprimer la vente de cartes journalières CFF
- réduire les ramassages de déchets verts en hiver
- réduire les activités du Troglo

Nous voyons clairement que malgré toutes ces possibles mesures et réformes, nous arrivons difficilement à la hauteur du déficit prévu pour l'année 2020 et que les années suivantes ne sont pas vraiment réjouissantes

	Compte de résultats	**Budget 2019**	**Prévision 2020**		**Prévision 2021**		**Prévision 2022**	
	Charges d'exploitation	23'143'917	23'337'384	(0.84%)	23'929'175	(3.39%)	24'184'568	(4.50%)
30	Charges de personnel	3'101'166	3'149'514	(1.56%)	3'197'863	(3.12%)	3'246'211	(4.68%)
31	Biens, services et charges d'expl.	2'882'900	2'892'639	(0.34%)	2'943'778	(2.11%)	2'945'417	(2.17%)
33	Amort. du patrimoine adm.	2'034'531	2'049'519	(0.74%)	2'340'543	(15.04%)	2'427'328	(19.31%)
35	Attributions aux fonds et fin. spéc.	409'989	567'695	(38.47%)	708'885	(72.90%)	711'866	(73.63%)
36	Charges de transfert	13'573'920	13'518'869	(-0.41%)	13'451'154	(-0.90%)	13'495'959	(-0.57%)
37	Subventions redistribuées	493'000	493'000	(0.00%)	493'000	(0.00%)	493'000	(0.00%)
39	Imputations internes	648'411	666'149	(2.74%)	793'953	(22.45%)	864'788	(33.37%)
	Revenus d'exploitation	-22'414'124	-22'489'717	(0.34%)	-22'871'758	(2.04%)	-23'013'578	(2.67%)
40	Revenus fiscaux	-15'318'600	-15'410'512	(0.60%)	-15'496'296	(1.16%)	-15'545'315	(1.48%)
41	Patentes et concessions	0	0	(0.00%)	0	(0.00%)	0	(0.00%)
42	Taxes	-4'689'850	-4'643'850	(-0.98%)	-4'643'850	(-0.98%)	-4'643'850	(-0.98%)
43	Revenus divers	-39'250	-39'250	(0.00%)	-39'250	(0.00%)	-39'250	(0.00%)
45	Prélèv. sur fonds et fin. spéciaux	-182'613	-195'327	(6.96%)	-243'779	(33.50%)	-228'229	(24.98%)
46	Revenus de transfert	-1'042'400	-1'041'630	(-0.07%)	-1'161'630	(11.44%)	-1'199'146	(15.04%)
47	Subventions à redistribuer	-493'000	-493'000	(0.00%)	-493'000	(0.00%)	-493'000	(0.00%)
49	Imputations internes	-648'411	-666'149	(2.74%)	-793'953	(22.45%)	-864'788	(33.37%)
	Résultat des activités d'exploitation	**729'793**	**847'667**		**1'057'417**		**1'170'989**	
34	Charges financières	716'100	733'838	(2.48%)	850'642	(18.79%)	875'727	(22.29%)
44	Revenus financiers	-976'100	-976'100	(0.00%)	-976'100	(0.00%)	-976'100	(0.00%)
	Résultat provenant de financements	-260'000	-242'263	(-6.82%)	-125'458	(-51.75%)	-100'373	(-61.39%)
	Résultat opérationnel	**469'793**	**605'404**		**931'959**		**1'070'616**	
38	Charges extraordinaires	1'437'150	0	(0.00%)	0	(0.00%)	0	(0.00%)
48	Revenus extraordinaires	-1'930'348	-533'500	(-72.36%)	-533'500	(-72.36%)	-533'500	(-72.36%)
	Résultat extraordinaire	-493'198	-533'500	(8.17%)	-533'500	(8.17%)	-533'500	(8.17%)
	Total du compte de résultats	**-23'405**	**71'904**		**398'459**		**537'116**	

Par essence, une PFT ne peut prendre en compte que les éléments connus au moment de sa rédaction. Toutefois, et même si elle est appelée à évoluer, la PFT 2020-2022 fournit des indications utiles à la conduite de l'action politique pour nos autorités. Elle permet de planifier des actions suffisamment tôt pour avoir des effets sur le long terme et améliorer globalement le résultat financier de la commune au moment nécessaire.

Pour les arguments évoqués ci-dessus, nous vous demandons de bien vouloir prendre en considération et d'accepter le présent rapport concernant la planification financière et des tâches 2020-2022.

Veuillez agréer, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

La Tène, le 19 novembre 2018 LE CONSEIL COMMUNAL